

QualiPv mention Elec - Installation de panneaux photovoltaïques

Durée :
21 h

mardi 21 mars 2023
mercredi 22 mars 2023
jeudi 23 mars 2023

Lieu :
CRER
8 Rue Jacques Cartier, ZA de Baussais
79260 LA CRECHE

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : CP/VILLE :

Tél (bureau/portable) : Adresse mail :

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : N°SIRET (14 chiffres) :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de :

☐ Demandeur d'emploi (n°identifiant) ☐ Autre (préciser.....)

Nom : Prénom : Date de naissance :

	Adhérent CAPEB 16-17-79-86	Non Adhérent CAPEB 16-17-79-86
Coût de la formation	970 € net de taxes par stagiaire	970 € net de taxes par stagiaire
Frais administratifs	60 € - Offerts dans le cadre du partenariat ARFAB/CAPEB	60 € net de taxes par stagiaire
Total à régler	970 € net de taxes par stagiaire	1030 € net de taxes par stagiaire

Stagiaires non salariés

relevant du **FAFCEA Secteur Bâtiment** :

La formation peut être **partiellement financée par le FAFCEA** selon les critères de prise en charge.

Dans ce cas et après la formation, nous vous rembourserons par virement le montant du financement accordé par le FAFCEA

Stagiaires relevant de Constructys :

Pour le montage de votre dossier de financement, veuillez vous rapprocher de la CAPEB de votre département

Autres stagiaires : nous contacter

Inscription à renvoyer complétée à : ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

➤ Avec le chèque de règlement global +

Pour les Stagiaires Non Salariés
relevant du FAFCEA

- un extrait d'immatriculation D1 de moins de 1 an fourni par la Chambre de Métiers
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP)
- un RIB (pour le remboursement s'il y a lieu)

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Fait à
Le

Signature et cachet de l'entreprise



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Programme FEEBât, Qualification RGE,
Cycle Réno Expert



Installation Photovoltaïque - Mention Elec

Objectifs de formation

- Connaître et savoir expliquer à un client le contexte environnemental, réglementaire et technique du photovoltaïque ainsi que les différentes étapes administratives de mise en œuvre
- Savoir choisir une configuration de système photovoltaïque en fonction de l'usage et du bâti
- Connaître le module photovoltaïque
- Savoir analyser l'existant pour la mise en œuvre d'une installation, connaître la procédure d'installation et de raccordement, assurer la maintenance
- Assurer la protection des biens et des personnes
- Utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture

Programme détaillé

Jour 1:

- Marché du photovoltaïque (PV) : contexte environnemental et réglementaire, labels et signes de qualité, incitations financières.
- Différents types d'installation PV et principes de fonctionnement.
- Dossier administratif du client.
- Configuration et calcul du "productible" : analyse de l'existant, productivité en fonction de l'orientation, de l'inclinaison et du lieu géographique, masque, type d'implantation des capteurs.

Jour 2:

- Conception et dimensionnement : choix et adaptation d'une configuration.
- Le module PV : technologies existantes de cellules, caractéristiques, rendement et particularités des modules et des onduleurs, critères de sélection.
- Protection des biens et des personnes (intervenants sur chantier, utilisateurs).

Jour 3:

- Sécurité et accès au toit pour la pose de modules PV.
- Processus de raccordement d'une installation PV.
- Plan de calepinage.
- Bilan de fin de chantier.
- Mise en service et contrôle, points clés de la maintenance préventive, filières de recyclage et principaux sinistres (défaut d'isolement, arc électrique, incendie...).
- Contrôle des acquis (QCM).

les + de la formation

Formation préparant à la qualification Quali'PV RGE afin de faire bénéficier d'aides de l'Etat à vos clients.

✓ Durée: 3 jours - 21 heures

✓ Public visé:

Artisans électriciens, professionnels du bâtiment, techniciens d'entreprise d'installation d'électricité

✓ Pré-requis:

Maîtriser l'installation électrique BT et disposer de l'habilitation BR.
Un test de positionnement vous sera proposé avant de confirmer votre inscription.

✓ Animation:

Formateur CRER agréé par Qualit'ENR, qualifié et expérimenté

✓ Moyens pédagogiques:

- Exposés à partir du référentiel de formation Quali'PV,
- Etudes de cas, exercices pratiques sur plateforme conventionnée.
- Un manuel complet de la formation est remis à chaque participant.

✓ Moyens techniques:

- Vidéo Projecteur
- Salle équipée
- Plateforme pédagogique agréée par Qualit'EnR

✓ Evaluation et sanction de la formation:

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations de présences individuelles
- Validation des acquis par QCM. Une note de 24/30 est exigée et des évaluations pratiques en continu (étude de cas et TP)
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

ASSOCIATION RÉGIONALE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT DU POITOU-CHARENTES

14, rue des Frères Lumière 86000 POITIERS ☎ 05 49 45 89 72 ✉ www.arfab.fr

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

« Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence électrique »

Prénom :
 Nom :
 Date :
 Société :

AUTOEVALUATION

Situez vos connaissances dans les domaines suivants :

	Jamais vu	Vu les bases	Utilisé parfois	Maitrisé
Unités, formules, mesures, schémas	☐	☐	☐	☐
Réglementation électrique	☐	☐	☐	☐
Protection des biens et des personnes	☐	☐	☐	☐
Connaissances en photovoltaïques (PV)	☐	☐	☐	☐

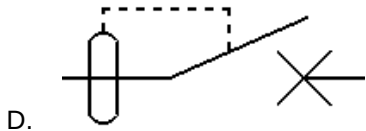
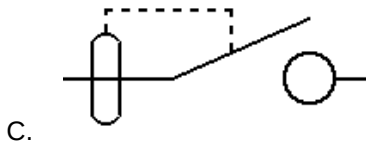
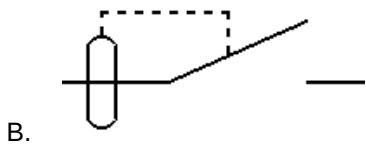
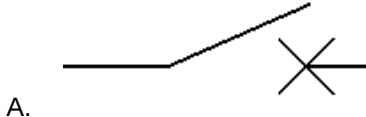
QUIZZ

Unités, formules, mesures, schémas

1. Avec quoi mesure-t-on une intensité ?

- A. V.A.T
- B. Wattmètre
- C. Voltmètre
- D. Pince ampéremétrique

2. Quel schéma représente un "disjoncteur différentiel" ?



Réglementation électrique

3. Quelle est la norme électrique de référence dans l'habitat individuel ?

- A. EN 61000-3-3
- B. RT 2012
- C. DTU 60.1
- D. NFC 15 - 100

4. A quoi correspond l'indice IP ?

- A. Le degré de protection contre la pénétration de corps solides et de l'eau
- B. Un Schéma de Liaison à la Terre (SLT)
- C. Le degré de protection contre les impacts mécaniques externes
- D. Une intensité et une puissance

Protection des biens et des personnes

5. Ces propositions correspondent à des Schémas de Liaison à la Terre, sauf une. Laquelle ?

- A. TT
- B. IN
- C. IT
- D. TN

6. Quelle solution permet d'assurer efficacement la protection des biens et des personnes ?

- A. Disjoncteur de branchement 500 mA
- B. **Protection des biens** : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre
Protection des personnes : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
- C. **Protection des biens** : classe de protection 1 minimum
Protection des personnes : Tension inférieure à 500 V
- D. **Protection des biens** : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
Protection des personnes : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre

7. Quelle est la section du conducteur principal de terre (reliant la barrette de coupure au répartiteur de terre principal du tableau électrique) ?

- A. 10 mm²
- B. 18 mm²
- C. 10 ou 16 mm² (en fonction de la nature et de la section du conducteur actif du câble de branchement disjoncteur-tableau)
- D. 10 ou 18 mm² (en fonction de la nature et de la section du câble de branchement disjoncteur-tableau)

Connaissances en photovoltaïques (PV)

8. Quel paramètre n'influence pas la production photovoltaïque ?

- A. L'emplacement géographique
- B. La consommation du client
- C. L'orientation de mes capteurs
- D. L'inclinaison de mes capteurs

9. Quel outil est inutile pour faire mon relevé de masque ?

- A. Caméra infrarouge
- B. Boussole
- C. Diagramme solaire
- D. Clinomètre

10. Quel organe sépare la partie "Module PV" et la partie "Habitation" ?

- A. Disjoncteur différentiel 30 mA
- B. Disjoncteur de branchement EDF
- C. Interrupteur-sectionneur
- D. Onduleur